

DÉROGATION POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE DANS UNE ÉCOLE PUBLIQUE DE REIMS

Les écoles publiques rémoises sont soumises à une définition de leur périmètre votée en Conseil Municipal. Le principe de base reste donc une scolarisation dans l'école de secteur. De façon exceptionnelle, une dérogation peut être accordée sur critères admis par la Ville de Reims et l'Éducation Nationale.

ÉCOLE DEMANDÉE	
Nom de l'école :	
☐ Maternelle	☐ Élémentaire
Pour l'année scolaire :	
Niveau (exemple : CP) :	

DEMANDE DE DÉROGATION POUR L'ENFANT	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Sexe : ☐ masculin ☐ féminin	
Lieu de naissance :	
Ecole de secteur :	
Ecole fréquentée actuellement :	

INFORMATIONS CONCERNANT LA SITUATION FAMILIALE			
	1 ^{er} responsable légal En cas de séparation ou de famille monoparentale, personne chez qui l'enfant a sa résidence principale ☐ M. ☐ Mme	2 ^{ème} responsable légal ☐ M. ☐ Mme	Conjoint(e) si famille recomposée ou autre responsable (tuteur, tutrice, tiers responsable) ☐ M. ☐ Mme
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Lien avec l'enfant	☐ Père ☐ Mère ☐ Autre	☐ Père ☐ Mère ☐ Autre	
Adresse complète			
Date d'emménagement si nouvelle adresse			
Téléphone domicile			
Téléphone portable			
Courriel			
Profession			
Téléphone professionnel			

SITUATION DES RESPONSABLES LEGAUX					
☐ Marié.e.s	☐ Vie maritale	☐ Pacsé.e.s	☐ Célibataire	☐ Veuf / Veuve	
☐ Séparé.e.s ⁽¹⁾	☐ Divorcé.e.s ⁽¹⁾	→ Résidence alternée ⁽¹⁾	☐ Oui	☐ Non	

⁽¹⁾ Joindre le jugement, ou en l'absence de jugement une attestation sur l'honneur signée des deux parents précisant le mode de garde

FRERE(S) ET/OU SŒUR(S) INSCRIT.E.S DANS UNE ÉCOLE RÉMOISE		
Nom et prénom	Date de naissance	Ecole qui sera fréquentée pendant l'année scolaire concernée

MOTIF(S) DE LA DEMANDE
(voir ci-dessous les pièces à joindre suivant le motif – en cas d'absence de pièces justificatives, la dérogation ne sera pas instruite)
☐ Médical ⁽¹⁾
☐ Enfant scolarisé en ULIS ⁽²⁾
☐ Enfant admis en section à horaires aménagés Musique ⁽³⁾
☐ Enfant admis en section internationale ⁽³⁾
☐ Continuité sur le même groupe scolaire
☐ Rapprochement de fratrie (frère ou sœur dans le même groupe scolaire)
☐ Nourrice/assistante maternelle ⁽⁴⁾
☐ Trajet – lieu de travail ⁽⁵⁾
☐ Autre motif : expliquer votre demande ci-dessous
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

⁽¹⁾ Médical : Joindre un certificat médical

⁽²⁾ Ulis : Notification MDPH

⁽³⁾ Section à horaires aménagés/section internationale : Notification affectation

⁽⁴⁾ Nourrice/assistante maternelle : Nom, prénom et adresse de la personne en charge de l'enfant

⁽⁵⁾ Trajet – lieu de travail : Attestation de l'employeur mentionnant l'adresse professionnelle

La validité de la demande de dérogation :

Toute dérogation est accordée pour un cycle (maternelle ou élémentaire).

Aussi, la dérogation accordée pour l'école maternelle doit impérativement être renouvelée lors du passage à l'école élémentaire.

Rappel : En vertu de l'article 372-2 du Code Civil « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant ».

La demande de dérogation constitue un acte usuel.

Fait à Reims, le

Signature :